

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC264

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 10 OCTIES

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« première »,

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel corrigeant une erreur de référence dans l'article 34-4 de la loi du 30 septembre 1986.